



**CONVENTION N° 13B-R-23**

portant attribution d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets  
« Emergence et Amplification des Projets Alimentaires Territoriaux » du plan France  
Relance

Gestion : 2022  
Programme : 0362 – plan France Relance  
Domaine fonctionnel : 0362-05  
Activité : 036205030002  
Centre Financier : 0362-CMAA-A075  
Comptable assignataire : DDFIP 94

N° d'engagement juridique : 2103938329  
Code INSEE : 92036

Entre l'Administration :

Le préfet de la région d'Île-de-France, agissant au nom de l'Etat, d'une part

Et le bénéficiaire :

La Ville de Gennevilliers, collectivité territoriale, dont le siège social est situé au 177 avenue Gabriel Péri 92237 GENNEVILLIERS CEDEX et dont le numéro de SIRET est 219 200 367 00015, représenté par Monsieur Patrice LECLERC, Maire et représentant légal, d'autre part

**Il est convenu ce qui suit :**

**Considérant** le projet intitulé « **PAT Durable Gennevilliers** » initié et conçu par le bénéficiaire,

**Considérant** la demande de subvention adressée par le bénéficiaire en date du 10/06/2022,

**Considérant** le cahier des charges de l'appel à projets « Emergence et amplification des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en Ile-de-France » du plan France Relance et le résultat du comité de sélection en date du 07/07/2022,

**Considérant** que le bénéficiaire s'engage à être le garant de la bonne exécution de la présente convention, y compris pour les partenaires impliqués dans la réalisation du projet, dans le cas d'un projet collectif.

## Article 1 – Objet de la convention

Le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet intitulé « **PAT Durable Gennevilliers** » en son nom propre ainsi qu'au nom des partenaires associés engagés, selon les modalités décrites en détail dans les annexes 1 et 2.

L'annexe 1 (annexe technique) indique les actions détaillées du projet et éventuellement celles qui incombent à chaque partenaire.

Les annexes financières 2a (récapitulatif des dépenses) et 2b (budget prévisionnel et plan de financement) décrivent le budget total du projet en ressources et en dépenses, avec le détail des investissements éligibles selon le cahier des charges et retenus pour le porteur de projet et pour chaque partenaire.

## Article 2 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par le préfet ou son représentant pour une durée de 24 mois.

Aucun commencement d'exécution du projet ne peut être opéré avant le 10/06/2022 date de dépôt de la demande de subvention à l'Administration.

## Article 3 - Montant de la subvention

Conformément aux annexes techniques et financières, parties intégrantes de la convention, qui décrivent le budget total du projet en ressources et en dépenses :

- Le coût total du projet est évalué à 461 288,70 € ;
- Le coût total éligible du projet sur la durée de la convention est évalué à 461 288,70 € ;
- La participation financière maximale de l'Administration est fixée à **200 000,00 €** (deux cents mille euros).

La subvention est octroyée sur la base :

- Du règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis au JOUE du 24 décembre 2013 prolongé par le règlement (UE) n° 2020/972 du 2 juillet 2020, en vigueur jusqu'au 31/12/2023 et modifié par le règlement (UE) n°2019/316 du 21 février 2019, en vigueur jusqu'au 31/12/2027. Ci-après, dénommé « De minimis entreprise » ;
- Du règlement (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 modifié par le règlement n°2020/2008 du 8 décembre 2020 et prolongé jusqu'au 31/12/2022 pour les régimes cadres d'aide d'Etat exemptés :
  - SA.50627 "Aides à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire" ;
  - SA.50388 "Aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire" ;
  - SA.41735 "Aides aux investissements des grandes entreprises actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles" ;
  - SA.60553 (anciennement SA.49435) "Aides en faveur des PME actives dans la transformation et la commercialisation de produits agricoles".

Les régimes d'aides mobilisés pour chacun des postes de dépenses sont précisés dans l'annexe financière 2a.

La subvention est octroyée selon les modalités et les taux de financement prévus dans le cahier des charges de cet appel à projets (article VI) :

- Pour l'émergence et le développement d'un PAT dans le département des Hauts-de-Seine : Le taux maximum de subvention est de 40% des dépenses éligibles. Pour les dépenses liées à l'animation, le taux maximal de subvention est de 70% des dépenses éligibles.
- Pour le soutien au développement d'actions/projets au sein de PAT labellisés existants : Le taux maximum de subvention est de 40% des dépenses éligibles.

Dans le cas de projet collectif, le bénéficiaire établit une convention de financement avec chacun des partenaires associés du projet portant engagement à verser le montant réparti de l'aide financière, tel que prévu dans les annexes financières 2a et 2b.

Pour chaque partenaire ou bénéficiaire du projet, les montants totaux d'aides publiques doivent respecter les plafonds d'aides indiquées dans l'appel à candidatures du 25/04/2022.

La présente subvention ne peut avoir pour effet de porter le montant total des aides publiques déclarées par le bénéficiaire (aides directes et indirectes accordées par l'État, ses établissements publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'Union européenne et les organisations internationales) au-delà du montant prévisionnel de la dépense éligible.

Cette subvention n'est pas soumise à la TVA.

L'Administration n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

#### **Article 4 – Modalités de versement de la subvention**

Le versement de la subvention prévue à l'article 3 s'effectuera comme suit :

- Une avance sera versée à la signature de la convention, correspondant à 25% du montant prévisionnel maximal de la subvention, soit un montant de 50 000,00 € (cinquante mille euros) ;
- Des acomptes pourront être versés, sans que le total de l'avance et des acomptes puissent excéder 80% du montant prévisionnel maximal de la participation de l'Administration, sur demande du bénéficiaire et sur présentation, d'un rapport intermédiaire technique et financier, accompagné des factures acquittées et autres justificatifs de dépenses et sur présentation des autorisations administratives afférentes ;
- Le solde sera versé à l'issue des travaux sur présentation par le bénéficiaire et acceptation par l'Administration, dans un délai maximal de 6 mois après l'échéance de la convention, des documents justificatifs ci-dessous :
  - Un rapport final d'exécution technique du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe technique 1 ainsi que la fiche de capitalisation (annexe 3) ;
  - Une déclaration datée d'achèvement de l'opération ;
  - Un décompte final des dépenses réellement effectuées par le signataire de la convention ;
  - Les justificatifs des dépenses réellement effectuées (cf annexe 4) ;
  - Les autorisations afférentes.

Les rapports, factures ou tout document validant l'exécution des travaux, sont certifiés exacts par le représentant ou le comptable du bénéficiaire.

Le montant du solde pourra être modifié en fonction des actions mises en œuvre par le bénéficiaire pendant la durée de la présente convention, sans toutefois que le total des paiements ne puisse dépasser le montant prévu par la convention dans l'article 3.

Si les dépenses éligibles réalisées s'avèrent inférieures au montant initialement estimé à l'article 3 de la convention, la participation de l'Etat sera diminuée proportionnellement à la sous-réalisation.

Les sommes correspondantes seront versées sur le compte ouvert au nom du bénéficiaire :

Etablissement teneur de compte	Banque de France
Code banque	30001
Code guichet	00901
Numéro de compte	D9270000000
Clé Rib	96

### **Article 5 – Obligation de publicité**

Le bénéficiaire s'engage à mentionner que ce projet a bénéficié d'un soutien financier du Plan de Relance au moyen des éléments de communication accessibles sur le site <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/FranceRelance-retrouvez-le-kit-de> et à respecter la charte graphique « France Relance » :

- Par une publicité appropriée sur le lieu de l'opération, tout au long de la réalisation des travaux, et à l'occasion de toute manifestation ayant trait à l'opération et dans les documents qui seront publiés, notamment sur son site internet, dans ses rapports avec les médias, quel que soit le support (papier, électronique, vidéo, etc.) ;
- Par apposition, à leurs frais, du logo France Relance, sur les investissements faisant l'objet de cette convention.

En cas de constat d'anomalie, les montants versés devront être remboursés suivant les modalités de l'article 10 de la présente convention.

### **Article 6 – Droit de la propriété intellectuelle**

Le bénéficiaire s'engage à transmettre les outils réalisés à l'Administration qui contribuera à leur valorisation et à leur essaimage.

Pour les outils immatériels et documents, le bénéficiaire jouit sur son œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Il cède à titre gratuit et non exclusif aux services du ministère chargé de l'agriculture le droit d'utiliser ou de faire utiliser, d'adapter, et de diffuser librement les documents ou les outils, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes et à des fins non commerciales. Dans l'hypothèse d'une publication sur internet, les droits sont cédés pour le monde entier.

### **Article 7 – Autres engagements**

Le bénéficiaire informe l'Administration de tout changement administratif (RIB, domiciliation, etc.) sans délai.

Le bénéficiaire s'engage à conserver et entretenir les matériels et biens obtenus en propriété dans le cadre des actions subventionnées pendant toute la durée du projet.

## **Article 8 – Modifications de la convention**

En cas de modification substantielle, d'inexécution ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe l'Administration sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Administration. La demande de modification de la présente convention précise l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle implique. Un avenant matérialise ces modifications.

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par l'Administration et le bénéficiaire.

Toute demande de modification de la présente convention, proposée par l'une des parties, fera l'objet d'un échange écrit (par courrier ou par courriel) entre les parties. Les avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **Article 9 – Dispositions de résiliation**

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties. La résiliation de la convention intervient après un délai d'un mois suite à la réception d'un courrier motivé adressé en recommandé avec accusé de réception à l'autre partie.

Dans le cas où un partenaire du projet décide d'abandonner ses travaux, le bénéficiaire reste garant de la bonne exécution de la convention.

Si le bénéficiaire décide d'abandonner l'exécution de la convention, il accompagne sa demande d'un rapport final d'exécution technique et d'un rapport final d'exécution financier. Les montants non utilisés par le bénéficiaire seront reversés au Trésor Public dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

## **Article 10 – Sanctions**

Le reversement partiel ou total des sommes versées sera exigé en cas de non-respect des clauses de la présente convention, en particulier :

- Si l'objet de la subvention ou l'affectation de l'action subventionnée ont été modifiés sans autorisation ;
- Si le projet n'est pas réalisé au terme prévu dans l'article 2 de la présente convention ;
- Si l'Administration a connaissance ou constate le dépassement du plafond des aides publiques prévu à l'article 3 de la présente convention ;
- Si le bénéficiaire n'a pas fourni les justificatifs attendus en fin d'opération (article 4 de la présente convention).

En cas de non réalisation totale ou en cas de réalisation partielle justifiée de l'objet prévu dans la présente convention par le bénéficiaire dans les rapports finaux, les sommes trop perçues par le bénéficiaire devront être reversées au Trésor Public dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

L'Administration informe le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 11 – Contrôles**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'Administration.

Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle effectué par l'Administration dans le cadre de la présente convention. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 relatif aux subventions aux sociétés privées.

Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention.



#### Article 12 – Recours

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif territorialement compétent.

#### Article 13 – Autres dispositions

La présente convention comprend 13 articles, 1 annexe technique, 2 annexes financières, 1 fiche de capitalisation par partenaire, 1 annexe de justificatifs des dépenses.

Fait à Cachan, le 10 NOV. 2022

<p>Le Maire de Gennevilliers et représentant légal,</p>  <p>Patrice LECLERC Maire de Gennevilliers</p> <p>Patrice LECLERC</p>	<p>Le Préfet de la région d'Île-de-France</p>  <p>Marc GUILLAUME</p>
--	---

## Annexe 1 – Annexe technique

### 1. Description du projet

#### a) Objectif(s) du projet

L'enjeu principal est de pouvoir fournir une alimentation qualitative, abordable, aux impacts environnementaux limités, notamment grâce aux circuits d'approvisionnements courts, de proximité mais également durables (agriculture biologique). Avec plusieurs sous-enjeux :

- Proposer une alimentation saine, de qualité et durable pour toutes et tous ;
- Réduire la surproduction de déchets ;
- Sensibiliser aux enjeux alimentaires ;
- Préserver l'activité agricole française en souffrance.

#### b) Public(s) visé(s)

L'ensemble des axes stratégiques et actions associées s'adressent à tous les habitants de Gennevilliers. Certaines actions cibleront plus spécifiquement une partie de la population. En notant, que l'intervention de l'un de nos partenaires impactera également quelques entreprises privées de Gennevilliers. Et le partenariat avec le Syrec, qui est un SIVU de restauration collective commun à quatre villes, touchera un public sur deux communes des Hauts-de-Seine, et deux autres du département de la Seine-Saint-Denis.

#### c) Localisation de la réalisation du projet

Le territoire d'action est celui de la commune de Gennevilliers (soit 11,64 km<sup>2</sup>, et 47 702 habitants).

#### d) Moyens mis en œuvre par la structure

Les moyens humains mis en œuvre par la Ville de Gennevilliers, se traduisent par le recrutement d'une cheffe de projet alimentation durable, qui aura la charge de l'animation du Projet Alimentaire Territorial.

Les moyens financiers mis en œuvre seront assurés par des financements municipaux, ainsi que – selon les projets – par des financements extérieurs via les partenaires eux-mêmes.

Des partenariats avec financements (subventions partagées) sont prévus avec un SIVU, cinq associations et une SAS.

## 2. Calendrier de l'opération : les différentes parties et étapes du projet

Date Début	Date fin	Etape Clé	Nom de la structure qui pilote l'action
<b>Santé alimentaire/justice alimentaire sociale</b>			
Troisième trimestre 2022	Troisième trimestre 2023	Lancement groupement d'achat VRAC secteur Seine Ouest avec une antenne dans un QPV de Gennevilliers	VRAC/APES
Troisième trimestre 2022	Deuxième trimestre 2023	Diagnostic global sur l'accessibilité alimentaire à Gennevilliers	AgroParisTech Innovation
<b>Préservation de l'environnement</b>			
Troisième trimestre 2022	Deuxième trimestre 2024	Lancement de la récupération des invendus alimentaires d'un marché deux fois par semaine	Biocycle
1 journée en 2022 ou 2023		Formation pollution des sols	AgroParisTech Innovation
A définir	A définir	Analyse pollution des sols	En cours de définition
Deuxième trimestre 2022	Deuxième trimestre 2024	Appui et conseils techniques avec les démarches de végétalisations mises en place à Gennevilliers	Vergers urbains
Deuxième trimestre 2022	Deuxième trimestre 2024	Projet Ebul'idée « jardin labyrinthe » : jardin potager ludique et pédagogique	Commune de Gennevilliers
Premier trimestre 2023	Deuxième trimestre 2024	Création d'un jardin partagé	Commune de Gennevilliers
<b>Sensibilisation aux enjeux alimentaires</b>			
Troisième trimestre 2022	Deuxième trimestre 2023	Diagnostic avec construction du projet éducatif ville/consultation citoyenne	ANEGJ
Troisième trimestre 2022	Troisième trimestre 2023	Ateliers de sensibilisation aux enjeux alimentaires dans trois entreprises privées	Foodles
Troisième trimestre 2022	Deuxième trimestre 2024	Renforcement dispositif « diététique en vadrouille » et ateliers en lien avec la précarité alimentaire	Commune de Gennevilliers
4 jours troisième semaine mai 2023		Fête de la nature avec des ateliers en lien avec l'agriculture urbaine (dont écologique), potager, graines paysannes	Commune de Gennevilliers
2 demi-journées en 2023		Formation du personnel municipal de cuisine à la nutrition	Foodles
1 journée en 2023		Formation à l'agriculture urbaine	AgroParisTech Innovation



Deuxième trimestre 2023	Troisième trimestre 2023	Point d'étape/évaluation des résultats des sensibilisations aux enjeux alimentaires	Commune de Genevilliers
Deuxième semestre 2023	Deuxième semestre 2024	Accompagnement et outillage sur l'amélioration et l'amplification du projet éducatif ville	ANEGJ
Troisième trimestre 2023	Premier trimestre 2024	Animation d'une formation des agents municipaux sur les thématiques de l'arbre fruitier en ville	Vergers urbains
4 jours troisième semaine mai 2024		Fête de la nature avec des ateliers en lien avec l'agriculture urbaine (dont écologique), potager, graines paysannes	Commune de Genevilliers
Deuxième trimestre 2024	Troisième trimestre 2024	Point d'étape/évaluation des résultats des sensibilisations aux enjeux alimentaires	Commune de Genevilliers
Deuxième trimestre 2022	Deuxième trimestre 2024	« Rendez-vous au jardin » avec animation d'ateliers pratiques à destination des Genevillois sur les thématiques potager bio, permaculture, gaspillage alimentaire, cuisine saine, durable et de saison	Vergers urbains
<b>Maintien et développement de l'agriculture française dont francilienne</b>			
Troisième trimestre 2022	Premier trimestre 2023	Lancement AMO cuisine centrale et offices de restauration pour passage à l'inox + pour intégration de la ferme maraîchère et fruitière dans le processus de production des repas	Syrec
Premier trimestre 2023	Troisième trimestre 2023	Etude de faisabilité juridique et économique de la ferme maraîchère et fruitière biologique	En cours de définition

### 3. Livrables du projet

Axes stratégiques	Livrables	Forme	Cible	Couverture géographique
<b>Santé alimentaire/justice alimentaire sociale</b>	Création de nouveaux points d'approvisionnements alimentaires durables	Création d'un groupement d'achat	Habitants d'un ou deux QPV	Un ou deux QPV
	Créer une nouvelle solution d'approvisionnement alimentaire qualitatif et adapté des structures d'aide alimentaire grâce à la restauration collective	Expérimentation	50 à 100 repas	Gennevilliers
	Connaître les comportements alimentaires de Genevillois	Diagnostic	Ensemble des habitants	Gennevilliers
<b>Préservation de l'environnement</b>	Réduire drastiquement le gaspillage alimentaire	Diagnostic + mise en place d'actions	Marchés forains + restauration collective	Gennevilliers
	Orienter les invendus alimentaires (adaptés et qualitatifs) vers les structures d'aide alimentaire	Récupération des invendus + mise en lien avec structures d'aide	Structures d'aide alimentaire	Gennevilliers
	Construire la ville comestible	Formation de la population/agents pour utiliser et s'approprier les lieux + nouvelles plantations d'arbres fruitiers	Plusieurs quartiers	Gennevilliers
<b>Sensibilisation aux enjeux alimentaires</b>	Former les agents aux enjeux alimentaires	Formations	Agents municipaux	Gennevilliers
	Sensibiliser la population aux enjeux alimentaires	Ateliers de sensibilisation + consultation citoyenne	Ensemble de la population	Gennevilliers
<b>Maintien et développement de l'agriculture française dont francilienne</b>	Créer une ferme maraîchère et fruitière biologique de 5 à 10 hectares pour alimenter la restauration collective (ou autres à identifier)	Etudes + prospection foncière + création/travaux structures	1 200 repas/jour (crèches + portage à domicile) + vente directe aux habitants à préciser	Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Saint-Ouen-sur-Seine et Villepinte
	Atteindre 50 % d'alimentation durable dont 30 % de biologique (Ecocert en cuisine niveau II)	Sourcing + nouvelles rédactions des marchés publics	15 000 repas/jour	Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne, Saint-Ouen-sur-Seine et Villepinte

#### **4. Actions de valorisation du projet prévues**

Les actions de valorisation du projet seront les suivantes :

- **Actions internes** : information/communication régulière sur les canaux de diffusion habituel, auprès des agents de la commune, des différentes étapes du Projet Alimentaire Territorial, ainsi que des projets qui y sont associés ;
- **Actions externes** : information/communication régulière auprès de plusieurs publics. Un public institutionnel tels que l'EPT Boucle Nord de Seine, la Métropole du Grand Paris, la Préfecture des Hauts-de-Seine et la DRIAAF. Ensuite, auprès des acteurs du territoire. Puis une communication plus élargie auprès de la population par le biais des réseaux sociaux, de Gennevilliers Magazine, entre autres. Et pour finir, une communication plus élargie est envisagée en mobilisant la presse grand public ;
- **Apposition du logo France Relance** sur les supports de communication.

#### **5. Modalités de suivi et d'évaluation**

##### **a) Pilotage du projet**

La Ville est réputée porteuse du Projet Alimentaire Territorial pour l'ensemble des partenaires : elle assure une fonction d'ensemblier et de relais co-financements de l'Etat au titre du PAT, vis-à-vis des partenaires, par voie de convention. Le pilotage politique sera assuré par **Philippe CLOCHETTE** (délégué communal, aux politiques en direction des retraités, à la restauration et à la commande publique). La direction de projet sera réalisée par **Nicolas LAURENT** (coordinateur des politiques publiques d'écologie urbaine au sein de la Direction générale) et la chefferie de projet par **Caroline CASAS** (cheffe de projet alimentation durable au sein de la Direction générale).

Les élus associés au projet sont les suivant :

- **Yasmina ATTAF** : déléguée au développement des politiques de l'enfance et de la petite enfance ;
- **Laurent NOEL** : délégué au développement de la démocratie locale et de la participation citoyenne ;
- **Delia TOUMI** : déléguée au développement de politiques éducatives, services scolaires ;
- **Grégory BOULORD** : délégué aux politiques sociales, aux solidarités, à l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire ;
- **Céline LANOISELEE** : déléguée à la transition écologique, à l'environnement et aux politiques en direction des personnes porteuses d'handicap ;
- **Belkacem OUCHEN** : délégué aux politiques de prévention et de santé ;
- **Fabienne MOREAU** : déléguée à la transition agro-écologique.

Plusieurs groupes de travail et de pilotage sont envisagés :

Type de groupe de travail	Directions/partenaires associés	Fréquence de concertation
« Coordination Alimentation Durable » Comité technique interne à la Ville	Direction municipale de l'enfance Direction de l'environnement Direction du développement urbain Direction générale Direction de la petite enfance Direction enseignement services scolaires Direction santé prévention Direction citoyenneté cohésion sociale	Une fois par mois
« Comité technique partenarial » Comité technique avec les partenaires	Syrec Carrefour VRAC ANEGJ Foodles Biocycle Vergers urbains Cantines responsables AgroParisTech AMAPS/La Gennevilloise Autres en cours	Trois fois par an
« Comité de pilotage Ville » Comité politique interne à la Ville	Elus cités précédemment	Deux à trois fois par an
« Comité de pilotage partenarial » Comité politique partenaires/institutions parties prenantes	En cours de définition mais acteurs envisagés : DRIAAF, Préfecture des Hauts-de-Seine, ARS, EPT Boucle Nord de Seine	Deux fois par an

D'autres temps de concertation pourront être prévus, hors ceux cités précédemment, avec les partenaires, en fonction des besoins liés aux étapes-clés et aux actions prévues dans le PAT. Il est envisagé un groupe de travail de citoyens.

<b>Nom du partenaire</b>	<b>Statut juridique</b>	<b>Contributions (politique, technique, financière, etc.)</b>
Boucle Nord de Seine	Etablissement public territorial	Politique
Syrec	Syndicat intercommunal à vocation unique	Technique (préservation de l'environnement, maintien et développement de l'agriculture)
Carrefour	Société anonyme	Technique (préservation de l'environnement)
VRAC	Association	Technique (justice alimentaire sociale/santé alimentaire)
ANEGJ	Association	Technique (sensibilisation aux enjeux alimentaires)
Foodles	Société par actions simplifiées	Technique (sensibilisation aux enjeux alimentaires, préservation de l'environnement)
Biocycle	Association	Technique (préservation de l'environnement)
Vergers urbains	Association	Technique (préservation de l'environnement, sensibilisation aux enjeux alimentaires)
Cantines responsables	Association	Technique (justice alimentaire sociale/santé alimentaire)
AgroParisTech Innovation	Association	Technique (justice alimentaire sociale/santé alimentaire, préservation de l'environnement)
AMAPS Consomm'acteurs de Gennevilliers	Association	Technique (préservation de l'environnement, maintien et développement de l'agriculture)
La Gennevilloise	Association	Technique (préservation de l'environnement, maintien et développement de l'agriculture)
APES	Association	Technique (santé alimentaire/justice alimentaire sociale)

#### b) Fréquence du suivi de l'évaluation des actions mises en œuvre

Les indicateurs d'évaluation des actions mises en œuvre seront inscrits dans un tableau de suivi. Celui-ci sera complété à la fin de chaque semestre, afin de s'assurer du respect de ces indicateurs, et/ou de la nécessité de les réadapter au besoin.

c) Indicateurs d'évaluation (quantitatifs, qualitatifs)

Axes stratégiques	Nature de l'évaluation	Indicateurs évaluation
<b>Santé alimentaire/justice alimentaire sociale</b>	Quantitatif	Budgets alloués au soutien des épiceries associatives et réseau AMAPS
	Quantitatif	Nombre d'adhérents AMAPS
	Quantitatif	Nombre d'adhérents groupement VRAC
	Qualitatif	Retours d'expérience de la création d'une ou deux antennes VRAC
	Qualitatif	Retours d'expérience de surproduction en restauration collective pour structures d'aide alimentaire de Cantines responsables
<b>Préservation de l'environnement</b>	Quantitatif	Evolution des denrées non consommées et retournées au Syrec depuis les offices
	Quantitatif	Poids de denrées mises au tri/école
	Quantitatif	Ratio déchets/enfant par an
	Qualitatif	Retours d'expériences des actions de lutte gaspillage alimentaire
	Quantitatif	Grammages d'aliments non consommés redistribués aux structures d'aide alimentaire
	Quantitatif	Nombre de paniers, foyers touchés et quantités de fruits/légumes redistribués dans le cadre de Biocycle
	Quantitatif	Nombre d'espaces en agriculture urbaine (jardins familiaux, jardins partagés en gestion ville et bailleurs/copropriété, potagers écoles/centres de loisirs)
	Quantitatif	Nombre de participants dans les espaces en agriculture urbaine
<b>Sensibilisation aux enjeux alimentaires</b>	Quantitatif	Nombre d'actions menées sur la communication et la sensibilisation aux enjeux alimentaires (Fête de la nature compris)
	Quantitatif	Nombre de Gennevillois (par catégories d'âges) ayant participé à une action de communication et de sensibilisation aux enjeux alimentaires
	Quantitatif	Evaluation de l'impact des actions de communication et sensibilisation aux enjeux alimentaires
	Quantitatif	Nombre d'actions de formation aux enjeux alimentaires menées auprès des agents
	Quantitatif	Nombre d'agents formés aux enjeux alimentaires
	Quantitatif	Evaluation de l'impact des actions de formation aux enjeux alimentaires auprès des agents
	Quantitatif	Nombre de familles présentes à la commission restauration annuelle + nombre de familles d'enfants ayant visité le Syrec
	Quantitatif	Nombre d'ateliers à l'Agrocité par an à l'initiative des services municipaux
	Quantitatif	Nombre d'adhérents à l'Agrocité par an
	Quantitatif	Nombre de services municipaux utilisant l'Agrocité par an
	Quantitatif	Nombre de thématiques différentes abordées lors des initiatives à l'Agrocité par an
	Quantitatif	Nombre de « rendez-vous au jardin » organisés par an
<b>Maintien et développement de l'agriculture</b>	Quantitatif	Nombre d'acteurs de l'agriculture rencontrés (selon liste établie)
	Quantitatif	Nombre de producteurs/fournisseurs biologiques/circuits courts/locaux contactés pour le sourcing
	Quantitatif	Nombre et type d'études réalisées (juridique, économique, préfiguration)

d) Indicateurs de résultats du projet par rapport aux objectifs

Les indicateurs d'évaluation pourront être complétés dans le cadre de comité de pilotage et/ou de réunions de suivi.

Axes stratégiques	Indicateurs de résultats
<b>Santé alimentaire/justice alimentaire sociale</b>	Expérimentation terminée concernant la création d'une nouvelle solution d'approvisionnement alimentaire qualitatif et adapté des structures d'aide alimentaire grâce à la restauration collective
	Nouveaux points d'approvisionnements alimentaire durable créés
	Diagnostic des comportements alimentaires des Genevillois achevé
<b>Préservation de l'environnement</b>	Objectifs chiffrés de réduction du gaspillage alimentaire (à définir suite au diagnostic) atteints
	Orientation des invendus alimentaires pour l'ensemble des structures identifiées
	Construction de la ville comestible (création jardins partagés, jardin pédagogique) achevée
	Formation à la pollution des sols réalisée
<b>Sensibilisation aux enjeux alimentaires</b>	Formation des agents aux enjeux alimentaires (dont agriculture urbaine) effectuée
	Sensibilisation de la population aux enjeux alimentaires effectuée
<b>Maintien et développement de l'agriculture</b>	Dimensionnement de la ferme maraîchère et fruitière biologique de 5 à 10 hectares pour alimenter la restauration collective (ou autres à définir)
	Objectifs 50 % d'alimentation durable dont 30 % de biologique (Ecocert en cuisine niveau II) atteints

## Annexe 2a financière – Récapitulatif des dépenses éligibles

Nature de la dépense	Intitulé de la dépense	Montant de la dépense	TTC, HT ou pas de TVA	Taux maximum de financement	Subvention accordée	Régime d'aide utilisé
Dépenses de personnel liées à l'animation du PAT (hors fonctionnaire)	Suivi et coordination	60 000,00 €	Pas de TVA (salaire)	70%	42 000,00 €	De minimis entreprise
Études de faisabilité, de marché, diagnostics complémentaires	Juridique ; Ferme maraîchère ; Projet Ebul'idée ; Diagnostic ; Evaluation dispositif sensibilisation enjeux alimentaires	82 500,00 €	HT	40%	31 930,00 €	De minimis entreprise
Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Analyse pollutions sols ; Conseils techniques ; Animation formations ; Animation ateliers ; Construction projet éducatif	139 167,47 €	HT	40%	54 666,00 €	De minimis entreprise
Achat ou location-vente de matériels	Graines ; Plantules ; Bas jardinage ; Triporteur ; Matériels ; Supports pédagogiques ; Camionnette	22 254,23 €	HT	40%	8 502,00 €	De minimis entreprise
Autres dépenses	Recrutement de personnes ressources	157 367,00 €	HT	40%	62 902,00 €	De minimis entreprise
<b>TOTAL</b>					<b>200 000,00 €</b>	



## Annexe 2b financière : Budget et plan de financement prévisionnels

### Budget prévisionnel

Dépenses d'investissement faisant l'objet d'une facturation

N° dépense	Nature de la dépense (voir partie 4 de l'AAP)	Description	Indiquer le NOM la structure prenant en charge la dépense (porteur de projet ou partenaire)	Référence Devis	Nom du fournisseur	Coût total (€ HT)	Coût total (€ TTC)
<b>TOTAL</b>							
<b>401288,7</b>							
<b>423107,38</b>							
<b>Préfiguration de la ferme maraîchère et fruitière biologique</b>							
1	Études de faisabilité, de marché, diagnostics complémentaires	Etude de faisabilité juridique et économique de la ferme maraîchère et fruitière biologique	Commune de Gennevilliers	En attente du devis	En attente	15000	15000
2	Études de faisabilité, de marché, diagnostics complémentaires	Etude pédoclimatique dans le cadre de la préfiguration de la ferme maraîchère et fruitière biologique	Commune de Gennevilliers	En attente du devis	En attente	15000	15000
<b>Construction de la ville comestible</b>							
<b>Autres prestations</b>							
3	(conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Analyse de pollution des sols	Commune de Gennevilliers	En attente du devis	Sol/paysage	31 666,67	38000
4	Achat ou location- vente de matériels	Création d'un jardin partagé en 2023-2024	Commune de Gennevilliers	20180319-Facture Urbanescence	Urbanescence	8252,81	9903

5	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Animation de 3 journées de formation des agents municipaux sur les thématiques de l'arbre fruitier en ville	Commune de Genevilliers	06062022#2	Vergers urbains	2100	2100
6	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Appui et conseils techniques sur les démarches de végétalisations mises en place à Genevilliers	Commune de Genevilliers	06062022#2	Vergers urbains	3200	3200
	Achat ou location-vente de matériels	Achat matériel	Commune de Genevilliers	06062022#2	Vergers urbains	1000	1000
<b>Fête de la nature à Genevilliers</b>							
7	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Animation "potager" enfants - fête de la nature (x2 pour 2023 et 2024)	Commune de Genevilliers	DEVIS_9-2022_BOUILLOIRE_140322	La bouilloire	980	980
8	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Animation "troc de graines paysannes" (x2 pour 2023 et 2024)	Commune de Genevilliers	DEVIS_2022-5_JARDIN_NOURRICIER_130322	Le jardin nourricier	300	300
9	Achat ou location-vente de matériels	Achat de graines paysannes pour compléter la grainothèque municipale (x2 pour 2023 et 2024)	Commune de Genevilliers	DEVIS_00002449_SAINTE_MARTHE_090222	Ferme de Sainte Marthe	324,78	358,4
10	Achat ou location-vente de matériels	Achat de plantes pour animation repiquage dans le cadre de la fête de la nature (x2 pour 2023 et 2024)	Commune de Genevilliers	DEVIS_14863_MAGUY_290322	Maguy	509,98	560,98
11	Achat ou location-vente de matériels	Achat de bacs de jardinage pour centre de loisirs avec ateliers de montage participatif	Commune de Genevilliers	DEVIS_22101_FABRICA_110322	LA FABRICA	1200	1200
12	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Animation "potager" et agriculture urbaine" enfants - fête de la nature (x2 pour 2023 et 2024)	Commune de Genevilliers	DEVIS_11042022_01_VERGERS_URBAINS_110422	Vergers urbains	840	840

13	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Ateliers de formation à l'agriculture urbaine pour nouveau jardin partagé (x2 pour 2023 et 2024)	Commune de Genevilliers	DEVIS_MGEN140222_CAROTTES_140222	Les carottes sauvages	5716,8	6860
14	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Animation de formation sur les associations de culture au potager (x2 pour 2023 et 2024)	Commune de Genevilliers	DEVIS_MGEN190321_CAROTTES_190321	Les carottes sauvages	580	696
15	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Atelier de formation au jardinage en hiver (x2 pour 2023 et 2024)	Commune de Genevilliers	DEVIS_MGEN171121_CAROTTES_SAUVAGES_171121	Les carottes sauvages	1200	1440
16	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Atelier de formation à l'agriculture urbaine écologique (x2 pour 2023 et 2024)	Commune de Genevilliers	DEVIS_2021-4_JARDIN_NOURRICIER_100521	Le jardin nourricier	540	540
<b>Projet "Ebul'Idée" en lien avec l'agriculture urbaine</b>							
17	Études de faisabilité, de marché, diagnostics complémentaires	Projet Ebul'Idée "jardin labyrinthe" : jardin potager ludique et pédagogique	Ville	PRESSBOOK + résultat votation	MIXTE	40000	40 000
<b>Récupération des invendus alimentaires sur les marchés forains</b>							
18	Autres dépenses	Création d'un poste salarié (CDD) de cycliste pour un.e demandeur.se d'emploi, en partenariat avec la mission locale et le service de la ville	Commune de Genevilliers	D-2022-06-36	Biocycle	16296	16296
19	Autres dépenses	Coordinateur/encadrement suivi biocycle (CDD)	Commune de Genevilliers	D-2022-06-36	Biocycle	22680	22680
20	Achat ou location-vente de matériels	Amortissement triporteur, investissement matériel	Commune de Genevilliers	D-2022-06-36	Biocycle	2360	2360
<b>Accompagnement à la mise en place d'un PAT à l'Agroché</b>							

21	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Animation de 30 ateliers pratiques d'une demi-journée (4h) à destination des habitants de Genevilliers sur les thématiques potager bio, de la permaculture, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de la cuisine saine et de saison	Commune de Genevilliers	06062022	Vergers urbains	9600	9600
22	Achat ou location-vente de matériels Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Achat matériel	Commune de Genevilliers	06062022	Vergers urbains	1900	1900
23	Informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Appui à la mise en réseau des acteurs du PAT	Commune de Genevilliers	06062022	Vergers urbains	2400	2400
<b>Formation aux enjeux environnementaux de l'agriculture urbaine/pollutions des sols + diagnostic alimentaire</b>							
24	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Formation à l'agriculture urbaine et contamination des sols	Commune de Genevilliers	Devis AgroParisTech Innovation	AgroParisTech Innovation	6000	7200
25	Études de faisabilité, de marché, diagnostics complémentaires	Diagnostic global sur l'accessibilité alimentaire à Genevilliers	Commune de Genevilliers	Devis AgroParisTech Innovation	AgroParisTech Innovation	10000	12000
<b>Formation/sensibilisation public privé et personnel de cuisine</b>							
26	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Sensibilisation public entreprise autour de la thématique nutrition	Commune de Genevilliers	Devis La Boite à encas	Foodies	11278	14100
27	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Formation des professionnels de la restauration à la nutrition	Commune de Genevilliers	Devis La Boite à encas	Foodies	12481	15600
<b>Dispositif "Diététique en vadrouille" et ateliers précarité alimentaire</b>							
28	Achat ou location-vente de matériels	Support pédagogique	Commune de Genevilliers	Justificatifs/budget prévisionnel	Wesco	2166,66	2600

29	Études de faisabilité, de marché, diagnostics complémentaires	Evaluation du dispositif sensibilisation aux enjeux alimentaires	Commune de Genevilliers	Justificatifs/budget prévisionnel	Commune de Genevilliers	2500	3000
30	Autres dépenses	Recrutement d'un diététicien/agent de prévention en CDD (0,7 ETP)	Commune de Genevilliers	Justificatifs/budget prévisionnel	Commune de Genevilliers	82811	82811
<b>Construction du projet éducatif de sensibilisation aux enjeux alimentaires</b>							
31	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Appui consultation des citoyens et des professionnels engagés	Commune de Genevilliers	08/06/2022 "Accompagnement dans la mise en oeuvre du projet éducatif alimentaire pour le PAT de Genevilliers"	ANEGJ	3655	4386
32	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Appui construction d'un projet éducatif alimentaire - accompagnement des professionnels sur le projet éducatif alimentaire	Commune de Genevilliers	08/06/2022 "Accompagnement dans la mise en oeuvre du projet éducatif alimentaire pour le PAT de Genevilliers"	ANEGJ	5015	6018
33	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Gestion de projet - suivi de l'action	Commune de Genevilliers	08/06/2022 "Accompagnement dans la mise en oeuvre du projet éducatif alimentaire pour le PAT de Genevilliers"	ANEGJ	2215	2658
34	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	Formation des professionnels engagés	Commune de Genevilliers	08/06/2022 "Accompagnement dans la mise en oeuvre du projet éducatif alimentaire pour le PAT de Genevilliers"	ANEGJ	4400	4400
<b>Préfiguration du passage à l'inox et à la ferme maraîchère pour la cuisine centrale et les offices du Syrec</b>							
35	Autres prestations (conseil, informatique, consultants, sensibilisation, formations...)	AMO du Syrec pour le passage à l'inox et à la régie agricole	Syrec	Attestation certifiant le lancement d'un marché public	Marché public prévu	35000	35000
<b>Création d'un groupement d'achat sur secteur Seine Ouest avec deux antennes sur Genevilliers</b>							
36	Achat ou location-vente de matériels	Fournitures d'entretien et de petit équipement	Milixie (Commune de Genevilliers et bailleurs sociaux de Genevilliers)	Tableau exemple de la création d'un groupement d'achat à Toulouse	VRAC/APES	1540	1540



D) Récapitulatif

Nature dépenses	Total prévu (€ HT)	Total prévu (€ TTC)
Investissements matériels et immatériels	401 288,70	423 107,38
Dépenses de personnel	60 000,00	60 000,00
Dépenses de frais de mission	0,00	0,00
<b>COU TOTAL</b>	<b>461 288,70</b>	<b>483 107,38</b>

## Plan de financement prévisionnel

	Financier (préciser à chaque ligne le nom et/ou la nature de la subvention)	Montant (€) pour l'entité porteuse du projet	Montant (€) pour Vergers urbains	Montant (€) pour AgroParisTech Innovation	Montant (€) pour Foodies	Montant (€) pour VRAC	Montant (€) pour Biocycle	Montant (€) pour ANEGJ	Montant (€) pour Syrec	Somme des montants du porteur et des partenaires	% du total	
<b>Total général</b>		<b>269588,70</b>	<b>20200,00</b>	<b>16000,00</b>	<b>23759,00</b>	<b>40120,00</b>	<b>41336,00</b>	<b>15285,00</b>	<b>35000,00</b>	<b>461288,70</b>		
<b>Financiers publics</b>	Plan de relance 2022 "Emergence et amplification des PAT"	200 000,00	125835,48	8080,00	6400,00	9503,60	16048,00	16534,40	6114,00	14000,00	202515,48	40%/70%
	Baillleurs sociaux	0,00					12036,00				12036,00	0,0%
	Sous-total financiers publics	200 000,00	125835,48	8080,00	6400,00	9503,60	28084,00	16534,40	6114,00	14000,00	214551,48	40%/70%
<b>Financiers privés</b>	Partenaire financier privé 1										0,00	0,0%
	Sous-total financiers privés										0,00	0,00
<b>Autofinancement</b>	Commune de Gennevilliers	211481,82	143753,22	12120,00	9600,00		12036,00	24801,60	9171,00		211481,82	60%/30%
	Syrec	21000							21000,00		21000,00	60,0%
	Foodies	14255,40				14255,40					14255,40	60,0%



## **Annexe 3 – Fiche de capitalisation**

### **Intitulé du projet :**

### **Rappels des éléments indiqués en annexe 1 :**

- Résumé du projet (5 à 6 lignes maximum)
- Contexte du projet
- Objectif(s) visé(s)
- Public cible
- Localisation du projet
- Principales étapes du projet (incluant le partenariat)

### **Résultats obtenus (quantitatifs et qualitatifs)**

- Le degré d'atteinte des objectifs ;
- Les effets de l'action / du projet déjà observés en termes quantitatifs et qualitatifs ;
- Les résultats inattendus, qu'ils soient positifs ou négatifs ;
- Les résultats attendus à plus long terme ;
- Perspectives (souhait de reconduire, d'étendre l'action / le projet...)
- Joindre les livrables prévus
- Actions de communication réalisées (joindre les documents diffusés)

### **Principaux enseignements à l'issue de la réalisation du projet**

- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Facteurs de réussite déterminants (techniques, gouvernance, autres...)
- Freins-leviers marquants pour les différents partenaires
- Améliorations possibles si le projet devait être reconduit

## Annexe 4 – Justificatifs des dépenses à adresser à l'Administration

- **Justificatifs des dépenses de personnel au sein de la structure :**
  - un tableau récapitulatif des ETP de la structure affectés à l'opération (% de temps travaillé, salaire + charges annuels, % temps d'action) ;
  - le calcul du coût salarial par heure (journée) pour les agents affectés ;
  - un tableau récapitulatif du temps passé à la réalisation de l'opération précisant par action la liste du personnel ayant réalisé cette action et le temps passé ;
  - le calcul du coût salarial des autres agents concernés par heure (journée) (personnel d'encadrement et secrétariat).
  
- **Justificatifs des frais de déplacement: Sont éligibles au titre des frais de déplacement directement liés à réalisation du projet :**
  - les frais de location de véhicules ;
  - les frais kilométriques (au maximum sur la base du barème fiscal en vigueur) ;
  - les dépenses de carburant (sauf en cas d'adoption d'un barème kilométrique) ;
  - les frais de parking et de péage ;
  - les remboursements des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement avancés par les agents de la structure.
  
- **Justificatifs des dépenses sur factures (dont prestations extérieures) :**

Action	Nature de la dépense	Fournisseur	Numéro de facture	Date d'émission	Date d'acquiescement	Montant acquitté (HT ou TTC)

Les dépenses réellement acquittées par le bénéficiaire seront justifiées :

- Soit par des copies des factures acquittées présentant obligatoirement les éléments suivants: la mention "acquittée le .../.../..." ; la date d'acquiescement ; le cachet du fournisseur ; la signature du fournisseur.
- Soit par des copies de factures accompagnées de copies de relevés de compte bancaire. Le bénéficiaire devra mettre en évidence sur chaque relevé de compte les dépenses présentées dans le tableau récapitulatif joint à la demande de paiement. Les relevés de compte devront être suffisamment explicites pour que le service instructeur puisse faire le lien entre une facture de l'opération et la preuve de son acquiescement par le relevé de compte.
- Soit par un état récapitulatif des factures signé d'un comptable public, d'un commissaire aux comptes ou d'un expert comptable. La présence de cette signature apportera la preuve de l'acquiescement pour l'ensemble des dépenses inscrites dans l'état récapitulatif. Le comptable habilité devra être clairement identifié : nom, qualité, signature et cachet.

Banque de France  
1, Rue la Vrillière  
75001 PARIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE  
DE COLOMBES  
5 RUE DU BOURNARD  
92700 COLOMBES

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00901 D92700000000 96  
IBAN : FR50 3000 1009 01D9 2700 0000 096  
BIC : BDFEFRPPCCT



Par délégation du Maire  
M'Hamed BINAKDANE  
Conseiller Municipal

100-100000-100000

100-100000-100000  
100-100000-100000  
100-100000-100000

100-100000-100000  
100-100000-100000  
100-100000-100000



**Service Statistique**  
**Répertoire SIRENE**

**Service Info Sirene**  
**09 72 72 6000**  
prix d'un appel local

**SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE**

**A la date du 14/11/2022**

<b>Description de l'entreprise</b>	<b>Entreprise active depuis le 01/01/1980</b>
Identifiant SIREN	219 200 367
Identifiant SIRET du siège	219 200 367 00015
Dénomination	COMMUNE DE GENNEVILLIERS
Catégorie juridique	7210 - Commune et commune nouvelle
Activité Principale Exercée (APE)	84.11Z - Administration publique générale
Appartenance au champ de l'ESS <sup>1</sup>	Non
Appartenance au champ des sociétés à mission	

<b>Description de l'établissement</b>	<b>Etablissement actif depuis le 01/03/1983</b>
Identifiant SIRET	219 200 367 00015
Enseigne	MAIRIE
Adresse	177 AV GABRIEL PERI 92237 GENNEVILLIERS CEDEX
Activité Principale Exercée (APE)	84.11Z - Administration publique générale

1 : Economie Sociale et Solidaire

**Important :** A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

**Avertissement :** Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

